



Déclaration du SNUipp-FSU77 CAPD du 25 novembre 2014

Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

Nous nous retrouvons aujourd'hui sur le sujet au combien attendu de nos collègues : les promotions.

Depuis 2010, et le gel du point d'indice, gel annoncé jusqu'en 2017, un changement d'échelon constitue le seul moyen de voir évoluer sa rémunération.

Nous souhaitons évoquer les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes qui subsistent en France au XXIème siècle.

En fin de carrière, les enseignantes ont un salaire moyen brut inférieur de près de 190 € comparé à celui des hommes.

Si certains éléments : la note, l'avancement à la hors classe, la nature du poste occupé, l'incidence des interruptions liées à la naissance ou l'adoption, les périodes de temps partiel... peuvent expliquer une partie de ces écarts, les inégalités dans le déroulement de la carrière doivent être analysés.

La circulaire du 8 juillet 2013 précise qu'« un bilan annuel des avancements et des promotions des agents par genre sera présenté devant les CAP et les CCP ». Conformément à la circulaire précitée, nous vous demanderons de nous communiquer le nombre de promouvables, le nombre de promu-es, la note moyenne et médiane par échelon et par sexe, la représentation des notes par décile, par échelon et par sexe... afin d'identifier les inégalités qui existent en matière d'avancement.

Au delà des différences hommes-femmes, de nombreux enseignants du premier degré partent à la retraite sans avoir atteint l'indice terminal de 783, même avec des carrières complètes.

Le SNUipp-FSU revendique le même rythme d'avancement pour toutes et tous. Certains corps de l'éducation nationale bénéficient d'ores et déjà d'un rythme unique d'avancement, notamment les professeurs des écoles hors-classe. Pourquoi cette disposition demeurerait-elle impossible à mettre en œuvre chez les professeur-es des écoles de la classe normale et les instituteurs-trices ?

Bien sûr, dans le cadre d'un même rythme d'avancement pour toutes et tous, la note perdrait de son importance.

Nous renouvelons aujourd'hui la demande d'un groupe de travail pour un cadrage départemental sur l'inspection des enseignants du premier degré. Nous constatons des pratiques différentes selon les circonscriptions. Nous souhaitons une harmonisation départementale afin de garantir une équité de traitement des enseignants.

Contrairement à ce que nous avons pu entendre lors de la dernière CAPD, à savoir que notre attitude était dictée uniquement par la perspective des élections professionnelles, la lecture du PV de la séance plénière du 31 mars 2014 montre notre cohérence dans nos demandes et nos revendications.

Au delà de l'avancement, le SNUipp-FSU revendique une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice. Car il s'agit bien d'un levier important pour stopper le manque de lauréats au concours d'enseignement. Pour rendre attractif notre métier. Et cette attractivité demande des

moyens.

Enfin, nous nous autorisons à poser une dernière question :

Le ministère a annoncé le report de la consultation sur les programmes et le socle après la gestion désastreuse de cette question dans notre académie et notre département. Nous avons demandé à plusieurs reprises ce qu'il en était, et nous n'avons à ce jour aucune réponse. Quand les enseignants de Seine-et-Marne seront-ils consultés ?

Merci.